Kit parasitisme pour les éleveurs d'ovins et de caprins de Haute-Loire

Version du 14/10/2024

Identification de l'éleveur : N° de Cheptel : _____

Nom de la société (ou Nom Prénom) : _____

Adresse : _____

Nombre de prélèvements envoyés : _____Demande d'analyse : **Coproscopie de mélange de 15**

Copie des résultats à : - GDS43 Facturation : **Eleveur**
- nom et adresse du vétérinaire :
- nom et adresse du technicien :

Le Protocole : Adaptation de la technique d'analyse en fonction des animaux prélevés (déjà sortis à l'herbe = HERBE / JAMAIS sortis à l'herbe = BATIMENT): A INSCRIRE ABSOLUMENT SUR LE SACHET

- Qui prélever :
  - Selon les âges (1ères lactations, 2e lactations, Autres brebis, Agnelles) prélever des individus représentatifs du lot et pas que des animaux maigres,
  - ou selon état (un lot de maigres, un lot en état)

- Quand prélever : aux périodes clés : avant agnelage, pic de lactation, mise en lutte, 1 mois après début de pâturage, puis en cours de pâturage

- Faire un prélèvement de crottes de 15 brebis/chèvres par lot.

- Prélever dans le rectum (pas sur le sol) **1 crotte par animal pour que le mélange soit homogène**. Le laboratoire n'utilise que 3 grammes au final donc homogénéisez bien vos prélèvements.

- Mettre l'ensemble des prélèvements du même lot dans le même sachet. Malaxer le sachet pour homogénéiser le mélange. **Identifier** les sachets et remplir le tableau ci-dessous :
  - Ex : 1 sachet « lot brebis » ; n° cheptel et date de prélèvement ; **HERBE** (sulfate de zinc, d>1.4)
  - Ex : 1 sachet « lot agnelles » ; n° cheptel et date de prélèvement ; **BATIMENT** (sel, d=1.2)

- Faites parvenir vos échantillons au laboratoire (possibilité de passer par la navette vétérinaire) avec ce formulaire rempli à :

TERANA HAUTE LOIRE
16 rue de Vienne
CS 70081
43009 LE PUY EN VELAY

Renseignez-vous sur les jours et horaires des navettes afin d'optimiser les délais.

Date prélèvement	Echantillon	Type d'animaux	Herbe / Bâtiment

Ce que ça coûte :

- 13 € HT par analyse de mélange + frais de dossier. + 9.98€ HT si typage des coccidies.
- Remboursement 100% par le GDS pour ses adhérents à réception des résultats transmis par le labo (dans la limite de 5 analyses par an). **Aucun justificatif à transmettre**.

AIDE A LA LECTURE DES RESULTATS AU DOS

1ères interprétations : Contacter votre vétérinaire pour approfondir l'interprétation de vos résultats et décider des traitements nécessaires (en relation avec état corporel, signes cliniques, statut physiologique...)

Parasite	Seuil de traitement (OPG : œufs par gramme)			
Strongles gastro-intestinaux	<200 OPG : absence de risque	200 à 500 OPG : risque faible	500 à 1000 OPG : risque moyen	> 1000 OPG : risque important
Nématodirus (strongle)	Traiter en cas de présence			
Strongyloïdes	Traiter en cas de présence			
Taenia	Traiter en cas de présence sur des jeunes animaux			
Petites douves	Traiter en cas de présence			
Grandes douves	Traiter en cas de présence			
Paramphistomes	>50 OPG			
Coccidioses (Typage à partir de 2000 OPG)	<2000 OPG : excrétion faible	2000 à 10000 OPG : excrétion moyenne	10000 à 50000 OPG : excrétion importante	> 50000 OPG : excrétion massive